



## SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL



## DECLARATION GROSSESSE - CONGE MATERNITE

L'état de grossesse est une cause d'inaptitude opérationnelle temporaire aux fonctions de sapeur-pompier. La durée de cette inaptitude s'étend de la date à laquelle le sapeur-pompier féminin concerné en a connaissance et au plus tard au jour de la déclaration aux organismes sociaux jusqu'à épuisement des congés légaux.

En conséquence, le sapeur-pompier concerné ne doit pas effectuer pendant cette période de missions opérationnelles.

Une visite médicale préalable à la reprise de l'activité opérationnelle sera effectuée.

CENTRE D'AFFECTATION : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....

Déclare ma grossesse. Date présumée d'accouchement : ..... / ..... / .....

Documents joints :

- Certificat de grossesse
- Document CPAM « ma maternité mois après mois »

1- Transmettre par courriel à [service.medical@sdis43.fr](mailto:service.medical@sdis43.fr) au format pdf

Nature du document	Nom à donner au document
Déclaration de grossesse + justificatifs	<b>Année-MATER-NOM-PRENOM</b> <i>Exemple : 2021-MATER-DURAND-CAROLE</i>

Vous serez mise APTE avec restriction opérationnelle

2- Avant la date de fin de votre congé post-natal,

- a. Si vous souhaitez reprendre votre activité : prendre rendez-vous pour votre visite médicale de reprise au 04 71 07 03 21
- b. Si vous souhaitez arrêter temporairement votre activité : prendre une suspension d'engagement (voir avec votre chef de centre)

3- Nous devons connaître votre situation administrative en fin de congé post-natal

- a. Visite médicale de reprise : conclusion médicale validée par le médecin
- b. Suspension d'engagement : document à compléter avec votre chef de centre et à adresser au service RH.

Le service de santé reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.